

## REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

## MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

## SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTION DU FONDS  
MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LUTTE CONTRE LE  
SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

## REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

## MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

## GENERAL SECRETARIAT

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL  
FUNDS AND PARTENERS TO FIGHT AGAINST  
AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N° 100/00000000/D/MINSANTE/CAB/UCS-FMP/EPM/TN/2024 DU

20 FEV 2024

Portant attribution de l'Appel d'Offres International Ouvert N°003/AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 du 04 avril 2022 pour l'achat des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action pour les régions du centre et du Sud en trois lots.

\*\*\*\*\*

## LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;  
 Vu la Loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;  
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques, pour l'Exercice 2023 ;  
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°003/AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 du 04 avril 2022 ;  
 Vu la lettre n°003/L/MINSANTE/CSPM-PNLP du 12 janvier 2023 portant proposition l'Appel d'Offres N°003/AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 du 04 avril 2022 ;  
 Vu les Décisions N°000008/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ N°000009/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ et N°000010/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ du 26 janvier 2024 relatives au recours de les entreprises NAN COMPANY LIMITED (2), ABK & Cie SARL et BIOLYNX TIC BENIN introduits dans le cadre de l'appel d'offres N°003/AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 du 04 avril 2022 pour l'achat des MILDA dans les régions du centre et du Sud en trois (03) lots.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : en application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, les soumissionnaires ci-dessous sont déclarés Adjudicataires de l'Appel d'Offres N°003/AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 du 04 avril 2022 pour l'achat des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action pour les régions du Centre et du Sud en trois lots :

Lot N°	Intitulé du lot	Nom du soumissionnaire	Montant TTC (FCFA)	Délai de livraison
1	Achat de MILDA PBO pour la région du Centre	NAN COMPANY LIMITED	6 682 589 500	180 jours
2	Achat des MILDA NGN pour la région du Centre	ABK & Cie SARL	769 125 000	180 jours
3	Achat de MILDA PBO pour la région du Sud	BIOLYNX & TIC BENIN	1 066 533 650	180 jours

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CSPM-PNLP ;
- GTC/PNLP ;
- Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Intéressé ;
- Archives/chronos.



Marquage Marquage Marquage Marquage Marquage